

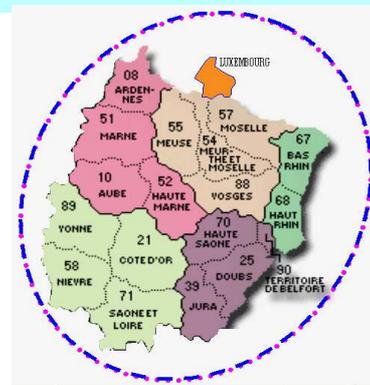
# RÈGLEMENT DU CHALLENGE DE L'EST 2017

Dans le but de dynamiser les coureurs de la catégorie cadets et de préparer leur passage dans les rangs juniors en renforçant leur motivation, les comités départementaux de l'est organisent le « **Challenge de l'Est** » ; 4 manches route sont prévues et une épreuve piste. Une manche réservée aux juniors sera également organisée. **Avec chaque manche cadet deux épreuves dames (minime\Cadette) (Juniors) doivent être organisées**

Un challenge cyclo-cross avec règlement particulier est mis en place.

## **Article 1 : LES COMITES DEPARTEMENTAUX CONCERNES SONT:**

ALSACE : Bas-Rhin, Haut-Rhin.  
BOURGOGNE : Cote d'or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne.  
CHAMPAGNE : Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne  
FRANCHE-COMTE : Doubs, Jura, Haute-Saône, Territoire de Belfort.  
LORRAINE : Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges.  
La Fédération du Sport Cycliste LUXEMBOURGEOISE qui est considéré comme un département



## **Article 2 : PARTICIPATION**

Sélections départementales composées de 4 maxi en Cadets; « *Il convient de privilégier une sélection départementale de coureurs cadets issus d'au moins deux clubs. En cas d'impossibilité à établir une équipe départementale complète issue de plusieurs clubs, une équipe pourra être constituée de coureurs appartenant à un seul club* ». qui pourront varier d'une épreuve à l'autre, ainsi que les coureurs de la région organisatrice de la manche et de 6 coureurs maxi en Junior (en junior possibilité de participation des clubs sous couvert des comités départementaux) Les coureurs de la sélection porteront le même maillot (pour le contre la montre seul les combinaisons aux couleurs du département seront autorisées). Pour les féminines (**minime\Cadette) (Junior)** la participation est libre par sélection départemental ou par club et n'est pas limité au seul licenciée de l'est.

## **Article 3 : ORGANISATION DES EPREUVES**

Le challenge se dispute sur 4 épreuves ROUTE et une manche PISTE inscrites aux calendriers régionaux pour les Dames et Cadets; une seule épreuve pour les Juniors. Les clubs organisateurs désignés lors de la réunion des comités départementaux devront se soumettre à la réglementation et obligation prévues dans la charte d'organisation (Circuits labellisés; Animation; Voitures de dépannage; Informatique; Réception; Information des médias; Assistance aux officiels : vidéo, plaque de cadre.....etc. )

La dernière épreuve se courra en deux manches : Epreuve en ligne le matin - Epreuve contre la montre par équipe l'après-midi. Le classement de l'étape du matin sera pris en compte pour l'attribution des points individuels; avec un premier classement par équipe selon le barème de l'article 7. Dans le contre la montre par équipe les départs s'effectueront dans le sens inverse du classement général provisoire par équipe. Les coureurs ayant abandonnés le matin ne peuvent pas participer au contre la montre par équipe ; il en est de même pour les équipes ayant terminé avec 1 ou 2 coureurs. Les départs auront lieu toutes les 3 minutes les points par équipes seront attribués selon le barème de l'article 8

## **Article 4 : DEVELOPPEMENTS MAXIMUM et MATERIEL SPECIFIQUE**

Cadets : 7.47 m ; Juniors : 7.93. Pour le dépannage le coureur est responsable de son développement.

**Au contre la montre aucun matériel spécifique ne sera autorisé.**

**Matériel autorisé : cadre traditionnel monobloc ou non, guidon traditionnel, roues à 16 rayons minimum.**

**Matériel interdit : guidon additionnel ou de triathlète, roues à bâtons et lenticulaire ou à latte.**

**Matériel traditionnel pour les juniors selon le règlement du Challenge National (Art. 14).**

## **Article 6 : CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL**

Un classement général individuel aux points sera établi sur l'ensemble des 4 manches par application du barème suivant **Attribution des Points au Challenge de l'Est Cadets : 100 ; 87 ; 77 ; 70 ; 65 ; 61 ; 58 ; 56 ; 54 ; 52 ; 50 ; 48 ; 46 ; 44 ; 42 ; 41 ; 40 puis de 1 en 1.**

En cas d'ex-aequo, chaque coureur se verra attribuer un quota de points résultant du total des points des places concernées, divisé par le nombre de coureurs concernés. Les coureurs marquent les points correspondant à leur place à l'arrivée de l'épreuve.

En cas d'égalité au classement général final, les meilleures places seront prépondérantes.

Seuls les coureurs sélectionnés par leur département marquent les points (coureurs porteurs des dossards 1 à 76).

## **Article 7 : CLASSEMENT PAR EQUIPES**

Le classement par équipes se fera par addition des places des 3 premiers coureurs de chacune des équipes départementales. Le classement de la journée sera établi en fonction du barème suivant :

1° : 50 points, 2° : 45 pts, 3° : 41 pts, 4° : 38 pts, 5° : 36 pts, 6° : 35pts, 7° : 34 pts et ainsi de suite en retirant 1 pt

Si une équipe prend le départ et termine avec deux coureurs, elle se verra attribuer 15 points

Si une équipe prend le départ et termine avec un coureur, elle se verra attribuer 12 points

En cas d'ex-aequo, le meilleur classement du premier coureur de l'équipe sera prépondérant.

## **Article 8 : DISPOSITIONS DU CONTRE LA MONTRE PAR EQUIPES**

Le classement par équipes à l'issue du contre la montre par équipes dont le temps sera pris sur le 3° coureur se fera selon le barème suivant :

1° : 50 points, 2° : 45 pts, 3° : 41 pts, 4° : 38 pts, 5° : 36 pts, 6° : 35pts, 7° : 34 pts et ainsi de suite en retirant 1 pt

### **Article 8 bis : DISPOSITIONS POUR LA MANCHE PISTE**

20 points à la 1ère équipe, ensuite 17, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6 à la 12ème équipe et 5 aux autres équipes présentes

### **Article 8 ter : CLASSEMENT GENERAL FINAL PAR EQUIPES**

Le classement général sera établi à l'issue des 6 épreuves :

- 4 Courses sur Route, Une manche Piste et un Contre la Montre par Equipes.

En cas d'ex-aequo au classement général final, sera déclaré vainqueur l'équipe la mieux classée à la dernière manche contre la montre.

#### **Article 9 : QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT DE France et COUPE DE FRANCE**

A) Les trois premiers départements de chaque inter région au classement général provisoire (ou final) à la période légale des engagements pour les Championnats de France de l'Avenir bénéficieront d'une représentation au **Championnat de France Cadets** à hauteur d'un coureur par département qui viendra s'ajouter au quota régional (les points marqués à la piste sont pris en compte). Ces coureurs devront au même titre que les autres coureurs de la sélection porter le maillot du Comité Régional.

B) Les 5 premiers départements seront qualifiés pour disputer **la coupe de France sur route cadets des comités départementaux**.

C) Suite à l'épreuve piste les 4 premiers départements seront qualifiés pour disputer **la coupe de France sur piste cadets des comités départementaux** (seulement les points marqués à la piste seront pris en compte)

#### **Article 10 : MAILLOT DE LEADER**

A l'issue de chaque manche, le leader du classement général se verra remettre un maillot de leader doté par *les Ets ENDUIEST* (Gilles CARPENTIER) de Pulnoy 54425. Celui-ci devra porter ce maillot en course lors de la manche suivante, avec toutefois la possibilité de porter la combinaison aux couleurs de la sélection départementale pour le contre la montre.

#### **Article 11 : CASQUETTES CLASSEMENT PAR EQUIPES**

Des casquettes de leader du classement général par équipes seront attribuées par *le Centre Régional Elite de Colmar* qui patronne ce classement; elles seront remises sur le podium à la fin de la journée.

#### **Article 12 : DOSSARDS**

Les dossards 1 à 76 seront attribués aux coureurs émanant des sélections départementales.

Lors de la première manche, les dossards seront attribués en tenant compte du classement par équipe de l'année précédente.

Pour les manches suivantes, les dossards seront attribués en fonction du classement général par équipe.

#### **Article 13 : PRIX A CHAQUE MANCHE**

Grille de prix habituelle de cette catégorie pour chaque manche du challenge; à charge de l'organisateur.

Au classement maillot jaune offert par les Ets ENDUIEST.

Au classement général final par équipes, des récompenses seront offertes par le *CENTRE ELITE REGIONAL DE COLMAR*.

Le vainqueur final recevra un trophée ainsi que le premier cadet 1<sup>o</sup> année et les 3 premières équipes, trophée offert par l'organisateur de la dernière manche

#### **Article 14 : DEPLACEMENTS ET RESTAURATION**

Les frais de déplacement et de restauration des concurrents et des accompagnateurs restent à leur charge ou à celle de leur comité départemental respectif.

#### **Article 15 : ARBITRES**

Pour les cadets et juniors ; il est convenu que l'Alsace assure la présidence du jury des commissaires en Franche-Comté, la Franche Comté en Bourgogne, la Bourgogne en Champagne, la Champagne en Lorraine et la Lorraine en Alsace. Chaque comité Régional nomme un commissaire national et prend en charge les frais de déplacements. Chaque comité Régional désignera les autres arbitres pour officier dans la manche qui aura lieu dans son comité (1 juge à l'arrivée + 2 commissaires) indépendant d'éventuelles autres courses sur le même site. Pour la dernière manche prévoir un chronométrateur

#### **Article 16 : VOITURES SUIVEUSES**

Une voiture par région, dans l'ordre du classement général par équipes. Deux (2) voitures neutres seront mises à disposition par l'organisateur, une deuxième voiture par région sera possible à l'appréciation du président du jury en fonction du circuit. Ces éventuelles voitures seront positionnées en arrière et ne pourront en aucun cas doubler le peloton ; elles seront numérotées à partir de 9 (les numéros 1 à 8 étant réservés aux six régions et deux neutres.) : Le club organisateur devra mettre à disposition une paire de roues dans la voiture balai

Tous les directeurs sportifs se doivent de ne pas laisser sans dépannage un coureur quel qu'il soit sur le bord de la route en cas de crevaison ou bien d'incident.

#### **Article 17 :**

Les règlements généraux de la FFC sont applicables dans leur intégralité pour tous les points non prévus au présent règlement. Le port des oreillettes est interdit sur les épreuves cadets et juniors

#### **Article 18 :**

Le présent règlement applicable pour la **saison 2017** pourra être revu et adapté pour les saisons ultérieures.

Les dates retenues sont les suivantes :

|                         |  |
|-------------------------|--|
| dimanche 2 avril 2017   | <b>Alsace ou 17 avril manche 1</b>     |
| lundi 17 avril 2017     | <b>Alsace ou 2 avril manche 1</b>      |
| lundi 8 mai 2017        | <b>Lorraine cd Vosges manche 2</b>     |
| samedi 10 juin 2017     | <b>PISTE Montceau les Mines (71 )</b>  |
| dimanche 25 juin 2017   | <b>Champagne CD- Ardennes manche 3</b> |
| dimanche 9 juillet 2017 | <b>JUNIOR Beze (SCO D) (21)</b>        |

dimanche 16 juillet 2017

**FC CD Doubs**

**Manche 4 finale**